



POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

Sommaire

Page 1 Edito

Page 2 Cr de stage : le secteur femmes

Page 3 Egalité professionnelle

Page 4-5 CR de stage : psychanalyse et féminisme

Page 6 MMF Table ronde intersyndicale

Page 7 Congé maternité

Page 8 Stage intersyndical MARS 2010

Comité de rédaction

Nina Charlier, Ingrid Darroman, Sigrid Gérardin, Annette Girardclos, Marie-Caroline Guérin, Elizabeth Labaye, Frédérique Payen, Sophie Zafari.

Imprimé par nos soins-

n°ISSN: 1247-2859-

N°CPPAP: 0710 S 07455 -

Dépôt Légal: Janvier 2009 - Prix: 0.40€

Directeur de la Publication:

Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE,
LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info

104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL:

0141632730 - FAX: 0141631548

E-Mail : fsu.nationale@fsu.fr

Retrouvez les infos
sur le site web
de la FSU :
<http://fsu.fr>

En 2010, pour les 40 ans du Mouvement de Libération des femmes, de nombreuses initiatives ont été prises, colloques, manifestations, expositions. Cet anniversaire a surtout été l'occasion de démontrer à quel point les droits des femmes ont encore besoin d'être défendus, protégés pour progresser, voire ne pas régresser.

En Novembre 2010, un stage national FSU a été consacré aux droits des femmes. L'occasion de faire le point sur les mobilisations en cours, les actions menées quotidiennement dans le cadre des syndicats, mais aussi au sein de structures comme le planning familial (MFPF), le collectif national pour les droits des femmes (CNDF), la Marche Mondiale des Femmes (MMF). L'occasion aussi de se pencher sur la place des militantes dans les instances dirigeantes de la fédération et de ses syndicats.

2010, c'était aussi l'année de la fermeture ou du regroupement de 11 centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG),... mais aussi de la réforme des retraites, qui aggrave encore les inégalités vécues dans la vie familiale et professionnelle....

L'annonce de la réouverture du centre IVG de Tenon en Janvier 2011, après 15 mois de mobilisation incessante des habitant-e-s du 20ème arrondissement et des organisations politiques, associatives et syndicales, est la preuve que la mobilisation porte ses fruits. L'acharnement des pouvoirs publics à mettre en œuvre les projets gouvernementaux n'a pas eu raison de ceux et celles qui refusaient la disparition d'un service public de proximité, un service public à l'écoute de toutes les femmes.

Le vote de la Loi Cadre contre les violences faites aux femmes est aussi un résultat encourageant de nos actions.

En 2011, les batailles sont plus que jamais nécessaires. La casse des solidarités nationales, des services publics, les pistes gouvernementales de réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie touche les femmes de plein fouet. Les temps partiels imposés, la question des salaires, des violences faites aux femmes, sont toujours d'actualité malgré les luttes et le temps qui passe !

Le 8 Mars devra être l'occasion de rappeler nos exigences, notamment l'application de la Loi-cadre pour laquelle un comité de vigilance a été créé.

La FSU, la CGT et Solidaires organisent comme chaque année un stage intersyndical sur les droits des femmes. Il aura lieu les 17 et 18 mars. Inscrivez vous largement auprès des sections départementales FSU, ce sera l'occasion d'échanger, de nous rencontrer, de construire aussi nos mouvements de demain. La mixité à l'école, au travail et aussi dans le milieu syndical y sera analysée. Nous évoquerons la récente loi Cadre contre les violences faites aux femmes et les enjeux parfois mal compris de la féminisation des textes.

Pour la FSU, il est essentiel de défendre les droits des femmes dans une perspective d'égalité afin de construire une société plus juste pour toutes et tous.

*Ingrid Darroman, Sigrid Gérardin, Annette Girardclos,
Frédérique Payen*

DES EXTRAITS du STAGE FSU 2010

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FEMMES FSU

Et affirmation d'un travail de secteur

Si l'impulsion permet à la création d'inscrire dans les statuts du congrès fondateur « une représentation équilibrée », il n'existe encore pas une commission femmes. Après la manif femmes de novembre 1995 (20 000 personnes) et dans le cadre de la préparation des Assises qui vont suivre, un groupe femmes Fsu se met en place. Des groupes ou commissions se renforcent –ou se créent- dans plusieurs syndicats nationaux (Snes, Snuipp, Snspesjj...), mais le plus souvent sans moyens et surtout sous la tutelle d'une autre structure (secteur Droits et Libertés pour la FSU). Elles n'ont pas le même statut que les autres commissions ou secteurs. Se faire reconnaître va prendre du temps.

Dès septembre 1996, l'axe va être la création d'une commission femmes au même titre que les autres commissions et non plus un groupe de travail rattaché au secteur Droits et Libertés (DL). Il a fallu argumenter pour que la question des femmes ne se limite plus à l'aspect DL, qu'elle soit une question transversale.

Le 2^{ème} axe de travail étant celui de la participation des femmes à tous les niveaux des instances avec par exemple une incitation à la formation syndicale des femmes dans tous les secteurs. Se posait déjà l'inscription de la parité dans les statuts, de la limitation des mandats, des mesures incitatives...

La « commission » femmes de la FSU s'inscrit dans un travail aussi bien à l'interne que dans les diverses activités et actions du mouvement féministe. Formation, information sont alors une nécessité. Pour se faire des stages se mettent en place en 1999.. Elle fera venir des intervenant-es extérieurs sur ses réunions, pour réfléchir collectivement.

En plus du travail à l'interne : participation à des audiences ministérielles, des colloques ou conférences, analyse de rapports, participation régulière à la CADAC, au CNDP et à leurs actions, au stage intersyndical femmes du mois de mars à partir de 1997.

STAGES et autres actions menées par le secteur

Stages FSU

De 3 jours en octobre 1999 sur « Femmes, FP, Ecole, Education, Formation », 70 inscrit-es, les 15 et 16 novembre 2001 sur « Pour la mixité et l'égalité, contre le sexisme » et novembre 2010.

Questionnaire congrès 2007

Un bilan sera fait au CDFN de janvier 2008 sur le questionnaire, sur les décharges des SD et du national (travail d'Annette Girardclos et de Nina Charlier).

Les Assises nationales pour les Droits des Femmes en mars 1997, véritable état des lieux où nous participions aux divers ateliers (1-Droit de choisir, 2-Femmes dans la vie publique, 3-Violences faites aux femmes, 4-Pauvreté/précarité, 5-Droit au travail, 6-Citoyenneté/laïcité/ordre moral, 7-International, 8-Famille) qui ont réuni plus de 2000 personnes.

1^{ère} journée de rencontre entre les syndicats Solidaires, CGT et FSU le 7 mars 1997, embryon des journées intersyndicales de mars. Et depuis, participation régulière à ces journées tous les ans en mars.

Marche mondiale des femmes (MMF)

Dès le début le secteur (septembre 1999) s'implique dans la mise en place de la MMF, dont la première finira le 17 octobre 2000 à New York, puis aura lieu tous les 5 ans.

D'UN CONGRÈS A L'AUTRE

Mars 1994 congrès fondateur de la FSU à Mâcon

Il inscrit dans ses statuts :

« Dans la répartition des responsabilités fédérales, la Fédération créera les conditions d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes ... ».

Décembre 1997, 2^{ème} congrès à Toulouse

La commission femmes fait un 4 pages -diffusion papier- dans le POUR info n°131 (oct. 97).

Pour la 1^{ère} fois une contribution longue, bien qu'en annexe, est votée au congrès du Snes qui balaie tous les thèmes. Elle servira de base au texte sur les droits des femmes voté au congrès de la FSU à 99,55%.

Janvier 2001, 3^{ème} congrès à La Rochelle

Des contributions dans le POUR de décembre 2000 (supplément joint au n°69) du Snuipp, du Snes et du secteur droits des femmes de la Fsu, constatent que la Fsu est loin « d'une représentation équilibrée entre H/F. Dans le prolongement des débats sur la parité en politique des mesures sont réclamées ou encore la demande d'une autre forme de syndicalisme.

Peu d'avancées au congrès de la Rochelle. Un constat dans le thème 5 sur le fait que la Fsu est loin « d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes », le congrès décide alors « la mise en œuvre d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les instances fédérales. ». Une modification de l'article 2 des statuts « Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société et agit pour en garantir leurs droits... »

Février 2004, 4^{ème} congrès à Perpignan

De paragraphes dans les thèmes : 1, 3 et 4 et nous sommes arrivés aux textes votés avec : un zoom dans le thème 1 « Pour l'égalité la mixité à l'école », un texte long en annexe du thème 3, un paragraphe dans le thème 4 sur la féminisation. Durant le congrès : bilan des 3 ans du secteur en plénière.

Nous avons toujours les débats : intégrer les revendications, problématiques dans un thème ou faire des zooms.

Janvier/février 2007, 5^{ème} congrès à Marseille

Investissement important du secteur dans les différents thèmes avec la volonté de rendre visibles les femmes soit avec des zooms, soit avec la dimension femmes rappelée tout au long du thème.

Dans les textes préparatoires zoom thème 1 : « la mixité pour apprendre ensemble, se respecter et lutter contre les dominances », zoom thème 3 « Femmes/Hommes : une égalité en chantier », un paragraphe dans le thème 4 sur la place des femmes et une proposition d'amendement d'article 5bis des statuts par EE.

Durant le congrès : distribution du 4p femmes ainsi qu'un questionnaire distribué aux congressistes, le bilan des 3 ans du secteur en plénière. Malgré tout, un certain découragement des membres du secteur femmes devant le peu de bougé depuis la création...

Textes adoptés

Reprise des 2 zooms des thèmes 1 et 3, de la partie du thème 4 et ajout d'une phrase dans l'art 5 des statuts :

« (...) Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération créera les conditions et mettra en œuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, en invitant les syndicats, les sections départementales et les tendances à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales, une limitation de la durée des mandats des responsables et favorisera le maintien de liens avec leur activité professionnelle. »

Un observatoire de la parité dans la FSU est voté.

Janvier/février 2010, 6^{ème} congrès à Lille

Le secteur femmes a fait beaucoup de 4 p. sur les dernières années 2008, 2009 pour préparer le congrès FSU. Comme pour les autres congrès les membres du secteur se sont investis dans la préparation des thèmes et les commissions du congrès. Mais une certaine amertume se fait jour, car rien ne bouge malgré les ajouts divers aux statuts, ou les éclairages dans les thèmes.

Dans la réalité, sur les 3 ans de fonctionnement jusqu'au congrès de Lille en 2010, l'observatoire de la parité n'aura eu que peu de réunions et d'activités, et aura peiné à s'élargir au-delà du secteur femmes !

ENTRETIEN avec Anne FERAY Secrétaire nationale, secteur situation des personnels

Bon nombre de collègues pensent encore aujourd'hui que notre statut de fonctionnaire d'Etat garantit une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Fonction publique. Qu'en est-il précisément ? Existe-t-il notamment des différences de rémunération entre les femmes et les hommes ?

Anne Féray - Le statut favorise l'égalité professionnelle, en particulier l'égalité salariale. Ainsi, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus réduits dans la Fonction publique (17 % pour l'Etat (FPE) en 2008), que dans le secteur privé (27 %¹). Mais les inégalités existent, qui s'expliquent par des carrières moins favorables pour les femmes, par une acceptation sociale d'une rémunération moindre des métiers les plus féminisés, les professions enseignantes, sociales ou de santé non-médicales.

Le « choix » du temps partiel, du congé parental est le plus souvent fait par des femmes (18 % des femmes titulaires exercent à temps partiel contre 3 % des hommes ; 95 % des agents en congé parental sont des femmes). La Fonction publique n'est donc pas isolée et on y retrouve les effets des comportements sociaux majoritaires.

Il y a aussi des effets internes, dans les déroulements de carrière par exemple. Les femmes sont bien moins présentes dans les emplois supérieurs de la Fonction publique ; ainsi 10 % des hommes sont rémunérés à un indice (IM) supérieur à 710 tandis que pour les femmes, cet indice correspond à 620.

Quel est l'impact des politiques salariales actuelles sur ces inégalités ?

A. F. - La politique salariale actuelle valorise les éléments les plus discriminants (primes, HS) au détriment de ceux qui créent de l'égalité (la grille et le point d'indice). Les primes représentent en moyenne 31 % du traitement pour les hommes et 16 % pour les femmes. Selon l'INSEE, l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires en application de la loi TEPA a surtout profité aux hommes ; on observe un différentiel des évolutions entre salaire brut et salaire net de 2007 à 2008 : + 0,6% pour les hommes contre + 0,2% pour les femmes (FPE).

Comment s'expliquent les inégalités de carrière entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique ?

A. F. - L'avancement d'échelon se fait selon des rythmes différents en fonction de l'évaluation. Le passage d'un grade à un autre est de plus en plus dépendant de l'avis de la hiérarchie. Il y a là un espace d'appréciation subjective dont il faudrait pouvoir appréhender les effets. L'étude d'un collègue du SNEP sur les profs d'EPS d'une académie mettait en évidence que sur un corps presque

paritaire, la hors classe comportait 2/3 d'hommes.

Toutes ces inégalités ont été souvent mises en avant pour expliquer les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes au moment de la retraite. Sont-elles la seule explication ?

A. F. - Pour inciter les salarié-es à prolonger leur activité, les réformes ont mis en place la décote, mécanisme qui pénalise les carrières « courtes ». Selon l'INED, ces mécanismes vont accroître les écarts de pension entre hommes et femmes : sans les réformes, les hommes des générations 1965-1974 percevraient une pension 1,47 fois plus élevée que celles des femmes. Avec la réforme de 1993, le ratio s'établit à 1,54 et avec celle de 2003 à 1,59. Selon une étude du ministère de l'éducation nationale (2007), les femmes sont plus touchées par la décote, 19,2 % contre 18,7% des hommes et les hommes sont plus concernés par la surcote (33,4 % contre 24 %) et ceci alors qu'en moyenne les femmes partent en retraite un an plus tard. Il y a bien un effet retraite !

La suppression de la bonification pour enfant dans la Fonction publique pour les enfants nés à compter de 2004 va à l'encontre de la justice sociale.

Alors que ces inégalités sont maintenant « prises en charge » dans le secteur privé avec la loi obligeant les entreprises à mettre en place des commissions paritaires égalité, pourquoi n'existe-t-il pas d'obligation identique dans le secteur public ? Quelle forme pourrait prendre le combat syndical sur ce sujet ?

A. F. - La Fonction publique a des instances de concertation spécifiques : les CTP et les CAP ; les CTP ont compétence pour débattre de l'égalité professionnelle, mais cela est rarement fait. Dans les CAP, nos élu-es doivent interroger les propositions de promotion pour favoriser l'égalité. C'est un combat permanent. Si dans la FSU, nous sommes convaincu-es de la nécessité de défendre les éléments du statut qui créent de l'égalité, il faudra aller plus loin ; par exemple, en se donnant les moyens de détecter les effets des stéréotypes dans les procédures d'évaluation.



**Intervention d'Annie Ferrand, doctorante
en sciences de l'éducation
au stage du mois de Novembre
Les concepts « fondateurs » de la
psychanalyse :
inconscient, sexualité infantile, castration**

La psychanalyse a inventé le concept d'inconscient psychique en le définissant comme : « l'ensemble des contenus non présents dans le champ actuel de la conscience [...]. [En tant que système], il est constitué de contenus refoulés » (*Vocabulaire de la psychanalyse*, 1967, 197). Les contenus inconscients sont définis comme étant « des "représentants" des pulsions » (*ibid.*). La pulsion permettrait ainsi des explications naturalistes : définie comme une poussée ayant une source corporelle, elle donne une base biologique à certains processus fondamentaux de l'inconscient, aux politiques sexuelles et à l'organisation sociale. Outre cette spéculation biologiste, les freudiens spéculent en plus sur l'histoire (l'idée de Horde primitive) et sur une transmission phylogénétique du noyau de l'inconscient.

L'inconscient serait fondamentalement présocial et indifférent à la réalité. Les freudiens spéculent enfin sur la psychologie des enfants, la disant organisée par une sexualité spécifique. Freud a déduit l'idée de sexualité « infantile » des « perversions » sadiennes, dont le caractère sexiste, délinquant et criminel (sadisme, exhibitionnisme, cannibalisme, agression) est ignoré dans son analyse. Le développement psychique impliquerait naturellement sexualité infantile et désirs oedipiens. Or, la répression subie par les enfants, en particulier les violences sexuelles contre les filles par les hommes de la famille, est non seulement ignorée mais justifiée par ces concepts. Les freudiens sexualisent les enfants en qualifiant de sexuel tout ce qui relève de la sensualité autistique infantile, comme la succion (ils-elles sont qualifié-e-s par Freud de « **pervers polymorphes** »). Mieux, les freudiens leur attribuent des fantasmes immuables : celui d'être battu-e par le père (« **fantasme de fustigation** ») et celui d'être violé-e par lui (« **fantasme de séduction** »). De manière spontanée, les enfants comprendraient la sexualité adulte comme un acte sadique et humiliant du père sur la mère (« scène primitive »). Cette conception serait immuable dans l'inconscient, individuel et collectif, et déterminerait les politiques sexuelles. Enfin, la psychanalyse, freudienne et lacanienne, traite les différences de sexe sous le concept de castration : elle assimile l'anatomie des femmes à « une absence de pénis », attribuant une vision masculiniste à la biologie puis à l'inconscient : les femmes seraient castrées, manquantes, mutilées, punies, du point de vue de ce noyau éternel de la psychologie et des sociétés humaines.

Les propos de la psychanalyse :

Dès lors, la psychanalyse offre un réservoir de propos

parmi les plus dangereux envers des groupes opprimés : les femmes et les enfants. Pour exemple : « *L'enfant est en général très demandeur. [...] Sa demande d'être touché est une tentative de séduire son parent [...]. C'est aussi un moment où il va être très exhibitionniste, tout à la joie de ses émois érotiques* » Pascale Poulain, psychologue clinicienne, 2008. p.32

« *Au stade génital enfin, à la puberté, le masochisme devient subir le coït, être violée, ou enfanter dans la douleur. C'est le stade où la différenciation devient masculin /féminin (et n'est plus castré/non castré), marqué par la complémentarité des sexes* ». A. Brousselle, 2003, psychanalyste à la Société Psychanalytique de Paris.

« *Ladite "infériorité" des femmes est pour part (la plus tenace) une exigence de l'inconscient des hommes, plus précisément de leur libido incestueuse* » J. André, professeur d'université, 1994, p.16

« *à la vue des organes génitaux de l'autre sexe [...] [la fillette] découvre son désavantage [...]. L'envie et la jalousie jouent un rôle [...] considérable dans la vie spirituelle de la femme.* », Irène Roublef, *Encyclopedia Universalis*, 1997, p.787

Et pour objecter à toute contestation : « *L'inconscient n'est ni égalitaire ni démocratique et il reste sourd à toute éducation [...] l'égalité est conquise contre la "logique" de l'inconscient* ». J. André, 1997, p.42-52

L'apport des féministes matérialistes :

Les féministes ont imposé la prise de conscience collective que l'inégalité est sexiste et non naturelle. De plus, celle-ci ne découle ni des idées ni de la psychologie : elle est organisée socialement en une économie politique spécifique, patriarcale. **La psychanalyse apparaît dès lors comme une théorie patriarcale du patriarcat.** Monique Plaza, pour la revue *Questions Féministes*, a construit l'une des critiques les plus pertinentes du sexisme du freudisme et du lacanisme. On peut aussi souligner les contributions de Colette Guillaumin et de Nicole Claude Mathieu à une théorie de la psychologie qui parte enfin de l'expérience minoritaire dans les rapports sociaux sexistes. Christine Delphy et Colette Guillaumin ont développé une critique serrée de l'idéologie de la nature. Or celle-ci est centrale dans les concepts d'inconscient, de fantasmes originaires ou de signifiant. Claire Michard apporte tous les éléments d'une critique radicale du pseudo-structuralisme linguistique de Lacan. Paola Tabet, Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon ont éclairé de manière radicale les pratiques sexuelles dans les patriarcats, en montrant la violence dirigée contre les femmes et les enfants, au bénéfice des hommes. **Cette critique ruine la prétention de la psychanalyse à énoncer les vérités dernières sur la sexualité humaine et les rapports nécessaires entre hommes et femmes, entre parents et enfants.** Patricia Romito a montré combien la psychologisation des violences politiques instaurait dans les sociétés *un silence de mortes* qu'il faut enfin faire cesser.

Citations...

- Violence sexuelle sur enfants :

Extraits de *La sexualité, j'en parle avec mon enfant*. 2008 Pascale Poulain, psychologue clinicienne.

« [...] entre deux et cinq ans, l'enfant est en général très demandeur. Il a repéré le plaisir que lui procure la zone génitale. Sa demande d'être touché est une tentative de séduire son parent [...]. C'est aussi un moment où il va être très exhibitionniste, tout à la joie de ses émois érotiques et à la fierté de ses désirs œdipiens » p.32

- Violence sexuelle sur les femmes :

« Être coïté » peut vous paraître trop scientifique pour la chose indiquée, toutefois je ne vous proposerai pas « être baisé », trop vulgaire, mais qui a le mérite de bien exprimer le sado masochisme qui vient infiltrer le féminin ».

« Vulgairement, l'expression « je me fais baiser par mon père » condense bien l'érotisme et le sadomasochisme punitif ».

« Au stade génital enfin, à la puberté, le masochisme devient subir le coït, être violée, ou enfanter dans la douleur. C'est le stade où la différenciation devient masculin /féminin (et n'est plus castré/non castré), marqué par la complémentarité des sexes, avec la reconnaissance du vagin chez la fille, l'avènement de l'éjaculation chez le garçon. » Conférence d'introduction à la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent, mercredi 11 juin 2003, André Brousselle, SPP, « Masochisme masculin, masochisme féminin »

« Je m'éloigne de la conception d'un féminin assimilé à « châtré » ou à « infantile », pour définir un masochisme érotique féminin, génital, qui contribue à la relation sexuelle de jouissance entre un masculin et un féminin adultes. [...] Ce masochisme, chez la femme, est celui de la soumission à l'objet sexuel. Il n'est nullement un appel à un sadisme agi, dans une relation sadomasochiste [...] mais une capacité d'ouverture et d'abandon à de fortes quantités libidinales et à la possession par l'objet sexuel. Il dit "fais de moi ce que tu veux !" [...]. L'amant de jouissance investit le masochisme de la femme en la défiant, en lui parlant, en lui arrachant ses défenses, ses tabous, sa soumission. [...] la femme sollicite de lui l'effraction et l'abus de pouvoir sexuel. [...] Depuis la nuit des temps, les hommes doivent arracher les filles à la nuit des femmes. [...] Avant cet acte de création, le sexe féminin était "loué à l'anus" ». Jacqueline Shaeffer, **mai 2000, « Féminin et refus du féminin », SPP**

- Hiérarchie sexiste

« L'"infériorité" de la femme puise à des sources explicitement sexuelles. [...] [Selon Freud, la maîtresse est] "inférieure" [...] par la position qu'elle occupe dans le coït, un coït électivement a tergo (par derrière). On rejoint cette fois explicitement le propos de saint Augustin [...] : sans la satisfaction qu'il tire de l'accouplement, comment l'homme consentirait-il à "mettre ce membre qui lui est si cher" dans le sillon féminin, sans égard "aux immondices et ordures qui passent par ce cloaque". [...] ladite "infériorité" des femmes est pour part (la plus tenace) une exigence de l'inconscient des hommes, plus précisément de leur libido incestueuse » J. André, 1994, p.15-16

« Le complexe de castration du garçon apparaît lorsqu'il constate, en voyant le sexe féminin, que le membre viril, si précieux à ses yeux, ne fait pas nécessairement partie du corps. [...] De même, le complexe de castration chez la fillette naît à la vue des organes génitaux de l'autre sexe. Elle s'aperçoit de la différence ; elle en comprend toute l'importance. L'envie du pénis s'empare d'elle [...]. La fillette, lorsqu'elle découvre son désavantage, ne se résigne pas facilement [...]. L'envie et la jalousie jouent un rôle plus considérable dans la vie spirituelle de la femme que dans celle de l'homme. [...] La découverte de la castration marque, dans l'évolution de la fillette, un tournant décisif, qui est à la fois le départ de la féminité et celui des névroses et des perversions. », **Irène Roublef, Encyclopédia Universalis, 1997, p.787**

Bibliographie :

DELPHY Christine, L'ennemi principal 1. L'économie politique du patriarcat, Paris, Syllepse, coll. « Nouvelles Questions Féministes », 2002 (1998).

DWORKIN Andrea, Pornography : men possessing women, Boston, Plume, 1991 (1981).

GUILLAUMIN Colette, Sexe Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature, Paris, Côté femme, coll. « Recherche », 1992.

MACKINNON Catharine, Le féminisme Irréductible, discours sur la vie et sur la loi, Paris, Des femmes, 2005 (1987).

MATHIEU Nicole Claude, L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe, Paris, Côté femme, coll. « Recherche » 1991.

MICHARD, Claire. Le sexe en linguistique, sémantique ou zoologie ? 2003, Paris : L'Harmattan.

PLAZA, Monique. « Pouvoir « phallomorphique » et psychologie de « la Femme », un bouclage patriarcal», 1977. Questions féministes 1 : 91-119.

PLAZA, Monique. « La même mère » Questions féministes n° 7, 1980, pp. 71-93

ROMITO, Patricia. Un silence de mortes. La violence masculine occultée, 2006. Syllepse : collection Nouvelles Questions Féministes.

TABET, Paola, La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps, Paris, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », 1998.



Environ 3000 femmes, venues de tous les 11 provinces de la RDC, ont participé aux débats le 14 et 15 octobre 2010

CLOTURE DE LA TROISIEME MARCHE MONDIALE DES FEMMES AU SUD-KIVU EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Du 13 au 16 octobre 2010 des femmes en provenance de nombreux pays se sont rendues au Congo pour la dernière étape de la troisième édition de la Marche Mondiale des Femmes. La délégation internationale de la MMF était composée de 144 femmes venues de 40 pays des cinq régions du monde. Des débats autour des 4 thèmes de la Marche ont eu lieu ainsi qu'une visite de solidarité à Mwenga, village particulièrement touché par les exactions : viols massifs, femmes enterrées vivantes, avec l'inauguration d'un mémorial. La clôture de cette 3ème action internationale en RDC a été une grande réussite en termes de participantes (plus de 3000 personnes au débat) comme en termes de mobilisation (20 000 personnes à la marche des femmes pour la paix qui s'est déroulée le 17 octobre).

Lors des débats, beaucoup de femmes congolaises se sont autorisées à dénoncer les massacres et les viols allant jusqu'à nommer précisément les responsables, elles ont ensuite demandé officiellement réparation pour les femmes enterrées vivantes. La Marche Mondiale des Femmes a relayé leur demande en exigeant la tenue d'un tribunal spécial international pour juger les responsables (sachant que le principal mandataire appartient à l'armée congolaise) de ces crimes perpétrés avant 2002 qui, selon les accords de paix ratifiés, ne sont pas passibles de jugement.

La poursuite de notre action en RDC consistera en renforcer nos liens avec les femmes du pays, à soutenir leurs actions et à faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils basent toutes leurs actions sur le principe du respect de la souveraineté du peuple de la RDC.

Table ronde du 30 Novembre – stage FSU - Droits des femmes, comment militer ensemble ?

Table ronde avec :

Clara Carburar MMF, Annick Coupé Solidaires, Saïd Darwane et Anne Juliette Tillay de l'UNSA, Bernadette Groison FSU, Sophie Mandelbaum CFDT, Suzy Rotjman CNDF, Mathilde Sally Boundé, collectif femmes mixité de la CGT, Françoise Toublet du Planning Familial (MFPF)

Il s'agissait de voir ensemble comment des organisations syndicales diverses prennent en charge l'activité « droits des femmes » en dialogue avec des organisations, des mouvements dont l'objet est la défense des droits des femmes. Quelles sont les différentes formes d'organisation, quelles sont les campagnes et actions menées actuellement ?

Au niveau syndical il y a à la fois des similitudes mais aussi des différences dans l'approche de cette « activité » qui s'organise autour de commissions, de secteurs ou de délégations – les intitulés sont révélateurs d'approches diverses : selon qu'on insiste sur droits des femmes, égalité, mixité, discriminations, féminisme. Les moyens (financiers, humains) sont sensiblement différents mais toutes les organisations syndicales assument une prise en charge « minimale ». Tous les syndicats essaient aussi de se doter de matériel en direction des syndiqué-es : ainsi la CGT et l'UNSA sur l'égalité professionnelle, Solidaires sur les violences. Toutes les organisations insistent sur la formation aux questions d'inégalité et de discrimination sexiste – laissant entendre que ce n'est guère dans la base référentielle du syndicaliste « classique ». Des sujets, de formation, de campagnes reviennent de façon récurrentes : l'inégalité professionnelle et la place des femmes au travail, les violences et le harcèlement, les stéréotypes et l'éducation.

La FSU, Solidaires et la CGT sont de plus très impliquées dans un travail commun (entre ces 3 organisations) mais aussi avec les organisations féministes et les « coalitions » qui militent pour les droits des femmes : le CNDF ou la MMF par exemple.

Le planning familial -qui s'appuie essentiellement sur le bénévolat- a présenté ses campagnes en cours sur la contraception (notamment pour les jeunes) et sur l'éducation à la sexualité. Le CNDF travaille actuellement sur trois thématiques : retraites, projet autonomie des femmes, travail salarié, travail domestique. Et avec la Marche Mondiale des Femmes ce sont les thématiques sur : violences, travail autonomie, paix démilitarisation, biens communs/biens publics qui furent les axes de mobilisation de l'année 2010 (qui s'est achevé avec le rassemblement au Congo).

Les échanges et le débat ont souligné 2 points :

chacun-e s'accorde sur l'importance pour le mouvement syndical de renforcer l'activité, les moyens sur cet enjeu de l'égalité. En revanche l'approche d'un travail ensemble, entre organisations syndicales et avec le mouvement et les organisations des droits des femmes ne fait pas l'objet de la même attention (en termes de priorité et de pratique) entre les organisations syndicales.

Elles ont cependant convenues de poursuivre au moins les échanges, de voir ce qu'il est possible de faire en terme de mutualisation des travaux.



Allongement du congé de Maternité, Etats contre Parlement, contre les femmes.

En Europe, la durée minimale du congé maternité est de 14 semaines.

Le parlement européen, au mois d'Octobre 2010, avait proposé un allongement de la durée minimale du congé de maternité à 20 semaines, avec une rémunération à 100% du salaire (les conditions d'indemnisation et les durées ne sont actuellement pas les mêmes dans tous les pays européens) et l'instauration d'un principe d'un congé de paternité rémunéré. Il était allé plus loin que la commission européenne qui avait évoqué 18 semaines.

Les ministres européens des affaires sociales et de l'emploi ont refusé cette proposition.

Les discussions prochaines porteront donc sur la proposition initiale de la commission mais la question de la rémunération à 100% pendant les congés est apparemment in-envisageable par les ministres.

Gouvernements Britanniques, Français et Allemands sont unanimes sur le sujet : « on ne peut se permettre cet allongement », « coût considérable » (1,3 milliards d'euros pour la sécurité sociale française par exemple) , refus d'une « ingérence » européenne sur la question des congés maternité... Ce refus, justifié au nom de la crise économique, souligne encore une fois le renoncement politique général face à l'amélioration des droits des femmes, en ce cas, la grossesse.

Comment analyser que l'Union Européenne accepte un allongement à 18 semaines sans rémunération à 100% , sinon un renoncement à une couverture maternité par les organismes de sécurité sociale ? L'opposition des ministres à la proposition du parlement est une déception pour toutes les organisations qui avaient œuvré dans le sens de la proposition de 20 semaines de congé maternité. Si le combat au niveau européen a été perdu, il est quand même à poursuivre.

La FSU rencontrera en ce sens (notamment) un représentant du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale au mois de Mars.

Congé pour couches pathologiques : les femmes fonctionnaires lésées.

Les congés pour couches pathologiques des femmes fonctionnaires sont assimilés à un congé maladie à la différence du congé pour grossesse pathologique.

Les femmes concernées sont donc exposées à subir une réduction de leur rémunération si ce congé se cumule dans une même année avec un congé maladie, le total des deux atteignant les trois mois.

Alors que le congé pour couches pathologiques était traité dans la continuité du congé maternité, comme le congé pour grossesse pathologique et de ce fait comptabilisé au titre de l'assurance maternité, des collègues nous signalent que ce congé est aujourd'hui considéré comme un congé maladie.

Il leur est opposé le code de la sécurité sociale (L-323-1) pour faire prévaloir cette interprétation, quelle est la différence avec le congé pour grossesse pathologique ? Cette interprétation pénalise les femmes qui ont eu des suites d'accouchement difficiles.

Le code du travail l'explique différemment :

Article L1225-21 "Lorsqu'un état pathologique est attesté par un certificat médical comme résultant de la grossesse ou de l'accouchement, le congé de maternité est augmenté de la durée de cet état pathologique dans la limite de deux semaines avant la date présumée de l'accouchement et de quatre semaines après la date de celui-ci."

Nos syndicats demandent donc qu'il soit explicité dans la réglementation de la Fonction publique que le congé pour couches pathologiques s'inscrit dans le cadre du congé maternité, dont il allonge la durée. Cela apporterait une sécurité matérielle aux femmes concernées.

L'observatoire de la parité à la FSU

La réunion de travail de Janvier 2011 a donné lieu à un échange productif à partir de statistiques produites à chaque congrès depuis Perpignan.

Si les chiffres rendent compte d'une certaine évolution, il reste un long chemin à parcourir. C'est au niveau départemental que les évolutions doivent porter... car c'est l'échelon qui accuse un faible taux de présence de femmes militantes.

Ces chiffres donneront lieu à publication et débat au CDFN de mars.

Il serait urgent que chaque section départementale se saisisse de la situation afin d'ouvrir le débat et trouver plus durablement « les chemins de l'égalité ».

Journées intersyndicales des 17 et 18 mars 2011 A l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Bourse du Travail de Paris
Rue Charlot - 75003 Paris
Métro : République ou Filles du calvaire

Jeudi 17 mars 2011

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les enjeux de la lutte contre les violences faites aux femmes

Manu PIET - CFCV (Collectif féministe contre le viol)

La loi votée en 2010 : avancées et limites, quelles perspectives ?

Suzy Rojzman - CNDF (Collectif national pour les droits des femmes)

Les violences au travail

Marilyn Baldeck - AVFT (Association contre les violences faites
aux femmes au travail).

● Femmes immigrées et engagement syndical

Projection du film : "D'égal à égales"

Avec la réalisatrice, Corine Mélis, et le réalisateur, Christophe Cordier.

Vendredi 18 mars 2011

● Comment inventer une culture de la mixité ?

* A l'école : Cendrine Marro (Université Paris Ouest Nanterre)

* Au travail : Sabine Fortino (Université Paris X Nanterre)

* Dans le syndicalisme : Yannick Le Quentrec
(Université Toulouse Le Mirail)

● Pour un langage égalitaire

* Claudie Baudino (Directrice du Centre Hubertine Auclert)

* Chantale Santerre (Féministe québécoise)

* Sabine Reynosa (militante Cgt)

Inscription par votre section départementale

Les salaires des femmes sont toujours de 27% inférieurs à ceux des hommes

- Les retraites des femmes sont inférieures de 40% à celles des hommes
 - Les femmes représentent 80% des travailleur-ses pauvres
 - Les femmes occupent 85% des temps partiels
 - 57% des chômeurs non indemnisés sont des chômeuses
 - Les tâches ménagères sont toujours imparties pour 80% aux femmes.
- Une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou de son exconjoint.
 - Une femme est violée toutes les 10 minutes
- Les femmes ne représentent que 18% des député-es à l'assemblée nationale
La liste est encore longue...

► pour commémorer les luttes des femmes de tous les pays, pour défendre nos droits aujourd'hui menacés par des politiques libérales régressives dont les femmes sont les premières victimes ;

► pour dénoncer tout particulièrement la casse des services publics qui remet en cause le droit à l'avortement et un égal accès au soin pour tou-tes ; les politiques liberticides qui légitiment la chasse à l'étranger-e...

► pour que l'égalité en droit devienne enfin une égalité dans les faits.

► pour une véritable loi cadre contre les violences faites aux femmes.

**MANIFESTONS lors des initiatives départementales autour
du 8 MARS, journée Internationale des Femmes**